



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 24 avril 2019

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Etienne LEFEBVRE
- Denise LECOCCQ
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLU de Flines-lez-Raches (59)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLUi de la communauté de communes de la Terre des Deux Caps (62)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elevage avicole de 74 250 emplacements de l'EARL Peel à Houtkerque (59)
- Augmentation de la capacité de traitement d'une unité de méthanisation sur la commune de Senlis (60) et son plan d'épandage sur les communes de Peroy-les-Gombries, Nanteuil-le-Haudouin, Versigny, Senlis, Chamant, Barbery, Boissy-Fresnoy, Montepilloy, Borest et Fontaine-Chaalis (60) et Douy-la-Ramée, Oissery et Forfry (77) : avis conjoint avec la MRAe Ile-de-France.

Délégation est donnée à Patricia Corrèze-Lénéee, présidente de la MRAe, pour décider d'une publication ou d'une nouvelle délibération de la MRAe Hauts-de-France après réception de l'avis délibéré par la MRAe Ile-de-France.

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour la modification du PLU de Thumeries (59), soumise à évaluation environnementale.

Projets : Décisions d'avis tacite

Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour

- le projet d'extension des entrepôts SOGETRA à Coudekerque Branche (59), soumis à évaluation environnementale ;

- le projet d'élevage de poules pondeuses en agriculture biologique à Le Meillard (80), soumis à évaluation environnementale

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur :

- l'avis relatif au projet de parc éolien VALECO à Le Quesnel (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- l'avis relatif aux deux projets de parcs éoliens Le Routis à Dargies (60) et Cornouiller à Sentelle (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- l'avis relatif au projet de parc éolien du sud Artois à Lebusquiere, Haplincourt, Bertincourt et Velu (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- l'avis relatif à la modification du PLU de Plailly (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- l'avis relatif à l'élaboration du PLU d'Angicourt (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;

- Après consultation des membres, Agnès MOUCHARD, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur :

- l'avis relatif au projet de Parc éolien Chemin Perdu (version 2) à Febvin-Palfart et Laires (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- l'avis relatif au projet de création de 3 zones d'expansion de crues sur le bassin de la Lawe sur la communauté de communes Béthune-Bruay Lys Artois romane (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE